Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire** **Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales** **Bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de l'alimentation** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **Secrétariat général** **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDPRAT/2015-1006** **23/11/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : Présentation du dispositif de formation RESYTAL concernant les briques applicatives déployées début 2016

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DD(CS)PP Délégués régionaux à la formation continue (DRFC) Responsables locaux formation (RLF)

Résumé : Cette note a pour objectif de présenter le dispositif de formation associé au déploiement des briques applicatives de RESYTAL mises en service début 2016.

I - Contexte

RESYTAL, nouveau système d'information de l'alimentation, est déployé de façon progressive depuis l'année 2014, au fur et à mesure de la livraison des différentes briques applicatives qui le composent.

Le processus métier qui a été développé en priorité concerne celui de l'inspection des établissements, associé à la refonte de la gestion des usagers (entreprises, établissements et activités exercées) et celui de l'inspection produits en abattoirs.

Ainsi, la mise en service de l'inspection des établissements dans le domaine de la protection des végétaux est intervenue en janvier 2015.

La période fin 2015/début 2016 va être consacrée aux mises en service des usagers et de l'inspection d'établissements dans les domaines de la SSA uniquement, ainsi qu'à la gestion des suites dans les domaines PV et SSA.

Concrètement, les briques RESYTAL qui seront déployées fin 2015 / début 2016 sont :

- les référentiels Usagers, structures et ressources et méthodes d'inspection élargis aux données concernant le domaine SSA ;
- le calcul de la note de risque pour le domaine SSA ;
- la programmation des inspections dans les domaines SSA et PV ;
- la gestion des inspections étendue au domaine SSA ;
- la gestion des suites administratives et judiciaires pour les domaines SSA et PV.

Le déploiement de ces différentes briques va s'accompagner d'un dispositif de formation à l'intention de tous les utilisateurs de RESYTAL, dispensé par un réseau de formateurs comprenant le réseau des COSIR renforcé d'environ 30 formateurs internes RESYTAL. Ce réseau de formateurs internes a été mis en place à l'occasion de la « première vague » de formations RESYTAL qui s'est déroulée fin 2014/début 2015 en appui des premiers déploiements. En ***annexe 3*** se trouve la liste des COSIR, des formateurs internes et leur répartition par région.

La présente note de service porte sur le programme de formation fin 2015 / début 2016 des briques suivantes :

- **Programmation des Inspections** : brique permettant le ciblage national et local des unités d'activités pour chaque sous-axe d'inspection et la création des inspections prévisionnelles.

- **Gestion des Inspections** : gestion des inspections d'établissements dans le domaine SSA, les nomenclatures associées, la consultation des méthodes d'inspections.

 NB : *La programmation des inspections et la gestion des inspections sont désormais réunies au sein d'une même brique intitulée « Programmation et Gestion des Inspections (PGI) ».*

- **Gestion des suites** : gestion des suites administratives et judiciaires pour les domaines SSA et PV et des consignations.

- **Analyse de risque** : brique permettant d'une part aux bureaux métiers de la DGAL de paramétrer le calcul d'une note de risque sur les unités d'activités (fonctionnalités mises en œuvre uniquement dans le domaine SSA), et d'autre part, aux inspecteurs de déclencher à la demande le recalcul des notes de risque sur un domaine technique.

- **Gestion des Usagers :** les formations sur la brique Usagers ont déjà été réalisées dans le courant de l'année 2015 pour les agents des DD(CS)PP. Malgré tout, il sera intéressant de consacrer une petite séquence sur ce sujet concernant les principes de reprise des données des établissements/ateliers de SIGAL dans RESYTAL/USAGERS, la co-existence entre RESYTAL/USAGERS et SIGAL et les consignes de saisie des unités d'activités de RESYTAL/USAGERS.

Il est rappelé ci-dessous les éléments relatifs au dispositif, au public visé, aux objectifs pédagogiques et au contenu de la formation, ainsi qu'aux modalités d'organisation des sessions de formation.

II – Présentation du dispositif

Les maîtres d'ouvrage de ce dispositif sont la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC) au sein du service des ressources humaines (SRH) du secrétariat général du MAAF.

Sous l'autorité des directeurs (régionaux) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF-DRIAAF-DAAF), les délégués régionaux à la formation continue (DRFC) coordonnent l'organisation de l'ensemble des sessions de formation liées à ce déploiement, en concertation avec les directeurs départementaux en charge de la protection des populations (DD(CS)PP), les chefs des services (régionaux) de l'alimentation (S(R)AL), et les responsables locaux de formation (RLF) de ces directions.

Les sessions de formation sont animées par le réseau des formateurs RESYTAL (COSIR et formateurs internes spécifiques), sur la base d'une mallette pédagogique nationale élaborée par la DGAL.

Les formations sont organisées soit au niveau local, soit au niveau régional. Le chapitre « V. Modalités d'organisation des sessions de formation » précise ce que l'on entend par niveau local et niveau régional.

III – Public visé, objectifs pédagogiques et contenu des formations

III.1 Formation de l'échelon Chefs de services SSA en DD(CS)PP et Chefs de pôle mutualisation en SRAL (et leurs adjoints)

Objectifs de le formation :

Cette formation a pour objectif de permettre aux agents en charge de la programmation des inspections dans les domaines SSA et PV (chefs de services SSA et adjoints en DD(CS)PP, chefs de pôle mutualisation et adjoint en SRAL) :

- de comprendre l'articulation des différentes briques « Analyse de risque », « Programmation et Gestion des Inspections », « Méthodes d'Inspections » et « Gestion des suites » ;
- d'avoir une présentation des principes de fonctionnement des briques « Analyse de risque », « Méthodes d'Inspections », « Programmation et gestion des Inspections » et « Gestion des suites » ;
- de réaliser la programmation des inspections en utilisant le module « Programmation » ;
- de comprendre les principes de reprise des données des établissements/ateliers de SIGAL dans RESYTAL/USAGERS, la co-existence entre RESYTAL/USAGERS et SIGAL et les consignes de saisie des unités d'activités de RESYTAL/USAGERS. ;
- de consulter les tableaux de bord de suivi sur la plateforme DEDAL.

Période de formation et niveau d'organisation :

Ces sessions de formation sont programmées au niveau *régional*.

Public visé et pré-requis :

Chefs de services SSA en DD(CS)PP et chefs de pôle mutualisation en SRAL, ou tout agent en charge de la programmation des inspections au sein de son service.

Thèmes abordés :

- Présentation de l'articulation entre les différentes briques RESYTAL
- Présentation des fonctionnalités de chaque brique
- **Manipulation** de la brique Programmation des Inspections
- Accès aux rapports DEDAL
- Brique Usagers : reprise des données SIGAL, co-existence RESYTAL/SIGAL et consignes de saisie des usagers dans RESYTAL

Durée de la formation :

- **1** jour

Formateurs :

- Les COSIR exclusivement

III.2 Formation des Inspecteurs SSA en DD(CS)PP :

Objectifs de le formation :

Cette formation a pour objectif de permettre aux inspecteurs SSA en DD(CS)PP :

- de comprendre l'articulation des différentes briques « Analyse de risque », « Programmation et Gestion des Inspections », « Méthodes d'Inspections » et « Gestion des suites » ;
- d'avoir une présentation des principes de fonctionnement des briques « Analyse de risque », « Méthodes d'Inspections », « Programmation et gestion des Inspections » et « Gestion des suites » ;
- de saisir des inspections dans le module « Programmation et Gestion des Inspections », de saisir des suites dans le module « Gestion des suites » et de demander le recalcul d'une note de risque dans le module « Analyse de risque » ;
- de comprendre les principes de reprise des données des établissements/ateliers de SIGAL dans RESYTAL/USAGERS, la co-existence entre RESYTAL/USAGERS et SIGAL et les consignes de saisie des unités d'activités de RESYTAL/USAGERS ;
- de consulter les tableaux de bord de suivi sur la plateforme DEDAL.

Période de formation et niveau d'organisation :

Ces sessions de formation sont programmées au niveau *local ou régional* (laissé à l'initiative de chaque région).

Public visé et pré-requis :

Inspecteurs SSA en DD(CS)PP

Thèmes abordés :

- Présentation de l'articulation entre les différentes briques
- Présentation des fonctionnalités de chaque brique
- **Manipulation** des briques « Programmation et Gestion des Inspections » et « Gestion des suites »
- Recalcul de la note de risque dans le domaine SSA avec la brique « Analyse de risque »
- Brique Usagers : reprise des données SIGAL, co-existence RESYTAL/SIGAL et consignes de saisie des usagers dans RESYTAL
- Accès aux rapports DEDAL

Durée de la formation :

- **1,5** jour

Formateurs :

- COSIR et formateurs internes RESYTAL

III.3 Formation des Inspecteurs PV en SRAL :

Les inspecteurs PV ont déjà été formés aux briques « Usagers » et « Gestion des Inspections ». Il convient maintenant de compléter leur formation sur l'utilisation de la brique « Gestion des suites ». C'est également l'occasion de leur expliquer l'articulation entre les différentes briques, et en particulier le lien entre Programmation et Inspection et de leur faire un rappel sur la saisie des usagers.

Objectifs de la formation :

Cette formation a pour objectif de permettre aux inspecteurs PV en SRAL :

- de comprendre l'articulation des différentes briques « Analyse de risque », « Programmation et Gestion des Inspections » et « gestion des suites » ;
- de saisir des suites dans le module « Gestion des suites » ;
- de connaître les consignes de saisie des unités d'activités du domaine PV ;
- de consulter les tableaux de bord de suivi sur la plateforme DEDAL.

Période de formation et niveau d'organisation :

Ces sessions de formation sont programmées au niveau *local*.

Public visé et pré-requis :

Inspecteurs PV en SRAL

Thèmes abordés :

- Présentation de l'articulation entre les différentes briques
- Présentation des fonctionnalités de chaque brique
- **Manipulation** de la brique « Gestion des suites »
- Brique Usagers : rappel des consignes de saisie des usagers dans RESYTAL et des principes de co-existence avec la BDNPV
- Accès aux rapports DEDAL

Durée de la formation :
- 0,5 j

Formateurs :
- COSIR

III.4 Dispositif spécifique pour les formations des utilisateurs dans les DOM

Concernant la formation dans les DOM, celles-ci sont assurées par les cinq COSIR qui ont en charge l'accompagnement des différents sites Réunion/Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Guyane et St Pierre et Miquelon.

Ces formations seront pilotées au niveau national par la DGAL.

III.5 Modalités pédagogiques

La formation repose sur l'utilisation des logiciels et des mallettes pédagogiques mises à la disposition des formateurs. Les formateurs disposent en outre d'une valise contenant 7 ordinateurs portables ainsi que de l'ensemble de la connectique réseau leur permettant d'installer une salle de formation mobile dans une salle de réunion banalisée.

Chaque session accueillera au maximum 12 stagiaires.

La structure d'accueil fournira un vidéo-projecteur, un écran de projection et un paperboard.

IV – Disponibilité des environnements de formation et impact sur l'organisation et le calendrier des formations

La programmation des formations identifiées ci-dessus est dépendante de la disponibilité des environnements de formation RESYTAL (environnement formateur et environnement stagiaire) sur lesquels s'appuient les manipulations des stagiaires.

Compte tenu des retards dans les livraisons informatiques, ces environnements seront mis à disposition suivant le calendrier suivant :

- aujourd'hui : les applications disponibles dans les environnements de formation sont :
- Usagers

- Analyse de risque
- Méthodes d'inspections
- Gestion des Inspections
- structures et ressources
- Nomenclatures
- Inspections en abattoirs
- Habilitations
- DEDAL

Ces environnements permettent donc de former les agents en charge de l'inspection d'établissements dans le domaine de la PV et de la SSA ainsi que ceux en charge de l'inspection produits en abattoirs.

- à partir du 4/01/2016 ces environnements seront complétés par le module « **Programmation »** de la brique PGI et « **Gestion des suites** ».

Cette mise à niveau permettra alors la formation des agents en charge de la programmation des inspections (Chefs de services et/ou adjoints) et de compléter la formation des inspecteurs SSA et PV sur la Gestion des suites.

Cette mise à disposition échelonnée des briques applicatives implique que :

- la formation des chefs de service et de leurs adjoints, en charge de la programmation des inspections (paragraphe III.1) ne pourra pas débuter avant début janvier 2016 ;
- la formation des inspecteurs SSA peut être mise en place selon deux alternatives :
 - soit à partir de janvier 2016 afin d'attendre l'environnement de formation complet. Ce choix concentre l'ensemble des formations sur janvier, quasiment en même temps que les mises en services de ces briques qui sont programmées mi-janvier. Si le ratio nombre d'agents à former/nombre de formateurs est compatible avec ce calendrier, ce calendrier est envisageable. Dans le cas contraire il peut être envisagé de mettre en place un dispositif de formateurs relais afin de former rapidement quelques agents au sein de chaque service, agents qui pourront ensuite aider leurs collègues, dans l'attente de l'organisation de formations complémentaires post mise en service afin de former l'ensemble des utilisateurs ;
 - soit en deux temps : dès aujourd'hui mais sans possibilité de manipulation sur la brique « Gestion des suites » (dans ce cas nous estimons que cette formation dure 1 jour), et un complément à partir de début janvier uniquement sur le volet Gestion des suites (nous estimons ce complément à 0,5 jour).

 Cela permet d'étaler sur une période un peu plus longue ces formations, mais nécessite de mobiliser davantage les stagiaires et les formateurs.

 Concernant spécifiquement la brique « Gestion des suites » nous prévoyons d'ici la fin de l'année de compléter la documentation de formation existante par des supports de présentation sur la version définitive de l'application ainsi que quelques fiches réflexes sur les cas d'utilisation les plus fréquents. Compte tenu du caractère intuitif de l'application de gestion des suites, nous pensons que ces nouveaux outils et l'utilisation de l'environnement d'autoformation qui sera disponible également début janvier peuvent malgré tout permettre aux inspecteurs de prendre en main cette application dans l'attente d'une « vraie » formation.

V – Modalités d'organisation des sessions de formation

V.1 Organisation locale/organisation régionale :

On distingue bien deux niveaux d'organisation des formations :

- les formations organisées au niveau local : ce niveau local peut-être la direction départementale ou la direction régionale. Ce qui caractérise ce niveau local est le fait que ces formations sont mises en œuvre par le responsable local de formation (RLF) de la structure (codification EPICEA, convocations et attestations de stages, logistique, etc …) et qu'elles ne concernent que les agents de cette même structure.
- les formations organisées au niveau régional. Ce qui caractérise ce niveau régional est le fait que ces formations sont mises en œuvre par le délégué régional à la formation continue (DRFC) de la région (codification EPICEA, convocations et attestations de stages, logistique, etc …) et qu'elles mixent des agents issus de plusieurs structures de cette région.

V.2 Modalités d'organisation des formations locales :

Pour ces formations locales, le RLF :

- Établit la liste des agents concernés par la formation,
- Prend contact avec le DRFC pour l'élaboration du calendrier des formations, le DRFC coordonnant les interventions des différents formateurs RESYTAL,
- Codifie la(es) session(s) de formation sous EPICEA,
- Réserve la salle de formation : il s'agit d'une salle de réunion équipée d'une prise réseau, d'un vidéo-projecteur et d'un paperboard,
- Assure la reproduction des supports de formation,
- Émet les convocations et les attestations de stage,
- Fournit au formateur la fiche d'évaluation de stage à distribuer à chaque stagiaire,
- A l'issue de chaque session de formation, transmet au DRFC une fiche bilan de la formation (Annexe **2**) qu'il rédige en faisant la synthèse des évaluations de stage renseignées par les stagiaires en fin de chaque formation et que lui a remises le formateur.

V.3 Modalités d'organisation des formations régionales :

Pour ces formations régionales, la délégation régionale à la formation continue :

- Codifie l'action de formation sous EPICEA,
- Se coordonne avec les RLF de la région pour déterminer les agents qui doivent s'inscrire à la formation,
- Réserve la salle de formation : il s'agit d'une salle de réunion équipée d'une prise réseau, d'un vidéo-projecteur et d'un paperboard,
- Sollicite le formateur RESYTAL,
- Assure la reproduction des supports de formation,
- Émet les convocations et les attestations de stage,
- Fournit au formateur la fiche d'évaluation de stage à distribuer à chaque stagiaire,
- A l'issue de chaque session de formation, remplit la fiche bilan formation (annexe **2**) qu'il rédige en faisant la synthèse des évaluations de stage renseignées par les stagiaires en fin de chaque formation et que lui a remises le formateur.

V.4 Les formateurs RESYTAL :

Ils n'interviennent que sur sollicitation du DRFC qui pilote, en relation avec les RLF, l'ensemble des actions de formations au déploiement de RESYTAL ; et en particulier le plan de charge des formateurs.

Ils animent les sessions de formation sur la base de la mallette pédagogique qui a été élaborée par la DGAL.

A l'issue de la formation, :

- ils assurent l'évaluation du stage à partir de la fiche d'évaluation fournie par l'organisateur de la formation (RLF ou DRFC) et lui remet ces fiches remplies,
- ils remettent à l'organisateur de la formation la fiche d'émargement signée par les stagiaires.

V.5 Le rôle des DRFC :

En complément de leur rôle d'organisateur des formations régionales, les DRFC se voient confier une mission de coordination et de pilotage de l'ensemble du dispositif des formations (régionales et locales). Pour cela, en intéraction étroite avec les RLF de chaque structure et avec le réseau des formateurs RESYTAL (COSIR et formateurs internes RESYTAL), ils établissent une programmation des formations locales et régionales (nombre de sessions à mettre en place, calendrier prévisionnel, public concerné). En termes de suivi qualitatif et quantitatif du dispositif :

- ils récupèrent les fiches bilans des formations et les transmettent à la DGAL pour analyse ;

- ils tiennent à jour un tableau de bord de suivi de la programmation et de la réalisation de l'ensemble des formations qu'il transmettent régulièrement à la DGAL dans un but de reporting et de pilotage national.

Ils sont les interlocuteurs de la DGAL pour l'ensemble du suivi et de l'évaluation du dispositif de formation pendant tout le temps du déploiement de RESYTAL. Ils associent et s'appuient en tant que de besoin sur le chef de SRAL en charge du pilotage et de la coordination des actions sanitaires au niveau de la région.

V.6 Prise en charge des frais engendrés par les formations :

Dépenses associées aux stagiaires :

En toute logique, les formations organisées au niveau local et qui représentent la majorité des formations dispensées n'engendreront aucune dépense pour les structures.

Seule les quelques formations organisées pour les agents des DD(cs)PP au niveau régional engendreront des dépenses de déplacements et de séjour. Celles-ci seront à la charge des structures d'affectation de ces agents.

Dépenses associées aux formateurs internes :

Les dépenses de déplacement des formateurs internes sont prise en charge par la DGAL. A l'issue des formations, les formateurs internes adressent leurs états de frais au DRFC qui les regroupent, attestent le service fait, et les adresse par courrier à la DGAL (SDPRAT) à l'attention de Béatrice GASSE. (beatrice.gasse@agriculture.gouv.fr).

V.7 Suivi du déroulement du dispositif de formation :

Le DGAL suivra l'état d'avancement des sessions de formation à l'aide d'un tableau de bord national de la programmation et du niveau de réalisation des sessions de formation prévues.

Des bilans d'étape seront programmés par la DGAL avec les DRFC, les formateurs RESYTAL et le BFCDC afin de suivre le bon déroulement du déploiement des formations et d'effectuer les ajustements nécessaires.

Les DRAAF, les DAAF, les DD(CS)PP, sont invitées à faire part à la DGAL et au BFCDC de toute difficulté rencontrée pour l'application de ce dispositif.

Le chef de service des ressources humaines	Le Directeur Général de l'Alimentation
Jacques CLEMENT	Patrick DEHAUMONT

Annexe 1

Nombre estimatif d'agents à former

NB : les chefs de SRAL et les chefs de pôle mutualisation concernés par les formations ne sont pas comptabilisés dans ce tableau. Il convient d'en tenir compte dans la programmation des formations

Régions 2015	Nbr d'agent SSA ayant au moins une fonction d'encadrant	Nbr d'agent ayant la fonction d'inspecteur SSA	Nombre d'inspecteur PV
Alsace	4	19	**9**
Aquitaine	11	65	**12**
Auvergne	9	50	**9**
Basse-Normandie	6	42	**10**
Bourgogne	6	41	**7**
Bretagne	20	167	**14**
Centre	7	37	**10**
Champagne-Ardenne	4	27	**10**
Corse	3	14	**9**
Franche-Comté	6	21	**7**
Guadeloupe	2	12	**6**
Guyane	2	8	**6**
Haute-Normandie	5	22	**6**
Île-de-France	15	76	**6**
Languedoc-Roussillon	13	44	**17**
Limousin	6	37	**6**
Lorraine	4	39	**7**
Martinique	4	8	**6**
Mayotte	2	6	**3**
Midi-Pyrénées	13	69	**11**
Nord-Pas-de-Calais	6	34	**10**
Pays-de-la-Loire	11	91	**16**
Picardie	4	22	**8**
Poitou-Charentes	8	50	**7**
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	10	43	**14**
Réunion	2	13	**4**
Rhône-Alpes	15	79	**12**
Total	**198**	**1136**	**242**

Annexe 2

Fiche Bilan de formation

Libellé de la formation :			
Lieu de la formation :			
Formation locale ou régionale :			
Durée de la formation :		**Nombre de stagiaires :**	
Date(s) de(s) la formations :		**Nom du formateur :**	
Code(s) EPICEA du(es) formations(s)			

Synthèse des points qui ont paru très utiles ou importants parmi ceux évoqués lors de cette formation ?

Synthèse des points qui ont manqué lors de cette formation :

Synthèse des approfondissements nécessaires suite à cette formation :

Synthèse des commentaires d'ensemble et suggestions concernant cette formation :

Fiche à transmettre à l'adresse suivante : bmosia.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr

Annexe 3

Liste COSIR et formateurs internes RESYTAL

Nom, prénom	Affectation	Régions d'intervention
LEROY Jean-Michel *+ 1 formateur interne*	DRAAF/SRAL Lorraine	ALSACE--LORRAINE
PAWLIW Eric *+ 1 formateur interne*	DRAAF/SRAL Aquitaine	AQUITAINE
JOFFE Thibaud + 2 formateurs internes	DRAAF/SRAL Auvergne	AUVERGNE
CUBIZOLLE Jean-Luc + 1 formateur interne	DRAAF/SRAL Bourgogne	BOURGOGNE
GARAUD Jean-Pierre *+ 6 formateurs internes*	DRAAF/SRAL Bretagne	BRETAGNE
BOULOURD Jacques + 1 formateur interne	DRAAF/SRAL Centre	CENTRE
Philippe RODHILAT (intérim) + 1 formateur interne	DDCSPP de la Marne	CHAMPAGNE-ARDENNE
FRUMHOLTZ Antoine	DRAAF/SRAL Corse	CORSE
X	DRAAF/SRAL Franche-Comté	FRANCHE-COMTE
MESLIER Cédric *+ 2 formateurs internes*	DRAAF/SRAL Normandie	HAUTE-NORMANDIE--BASSE-NORMANDIE
ROCHE Yves *+ 1 formateur interne*	DRAAF/SRAL Ile-de-France	ILE-DE-FRANCE
SCOTTO Fabienne	DRAAF/SRAL Languedoc – Roussillon	LANGUEDOC-ROUSSILLON
BUTEZ Jean	DRAAF/SRAL Limousin	LIMOUSIN
RATABOUIL Odile + 3 formateurs internes	DRAAF/SRAL Midi – Pyrénées	MIDI-PYRENEES
BOQUET Frédéric *+ 1 formateur interne*	DRAAF/SRAL Picardie	NORD-PAS-DE-CALAIS--PICARDIE
COUILLARD Daniel + 2 formateurs internes	DRAAF/SRAL Pays de Loire	PAYS-DE-LA-LOIRE
RIGAUD Olivier + 1 formateur interne	DRAAF/SRAL Poitou – Charentes	POITOU-CHARENTES
GRAFFEUIL Hélène + 1 formateur interne	DRAAF/SRAL PACA	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR
GRANGEON Marie-Hélène + 6 formateurs internes	DRAAF/SRAL Rhône – Alpes	RHONE-ALPES

Liste des formateurs internes RESYTAL

Régions	Formateurs	Mails
ALSACE--LORRAINE	Fabrice SCHEFFMANN	fabrice.scheffmann@moselle.gouv.fr
AQUITAINE	Murielle MOCEK	murielle.mocek@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
AUVERGNE	BRETTE Cécile	cecile.brette@agriculture.gouv.fr
AUVERGNE	FRIC Sophie	sophie.fric@cantal.gouv.fr
BOURGOGNE	PIZARD Virgile	virgile.pizard@saone-et-loire.gouv.fr
BRETAGNE	Pierrick BODIN	pierrick.bodin@cotes-darmor.gouv.fr
BRETAGNE	ROGARD Jean-Luc	jean-luc.rogard@finistere.gouv.fr
BRETAGNE	COPIN Stéphane	stephane.copin@agriculture.gouv.fr
BRETAGNE	ROUXEL Marie Amélie	marie-amelie.rouxel@ille-et-vilaine.gouv.fr
BRETAGNE	Ida QUEMENER	ida.quemener@morbihan.gouv.fr
BRETAGNE	Christine PINSARD	christine.pinsard@ille-et-vilaine.gouv.fr
CENTRE	Rachel LAURENT	rachel.laurent@loir-et-cher.gouv.fr
CHAMPAGNE-ARDENNE	LIEGEOIS Christophe	christophe.liegeois@ardennes.gouv.fr
HAUTE-NORMANDIE--BASSE-NORMANDIE	PERENNEC Sylvie	sylvie.perennec@agriculture.gouv.fr
HAUTE-NORMANDIE--BASSE-NORMANDIE	BRUNEAUX Stéphane	stephane.bruneaux@eure.gouv.fr
ILE-DE-FRANCE	Jean-Baptiste BERNARD	jean-baptiste.bernard@val-doise.gouv.fr
MIDI-PYRENEES	COLOMES Céline	celine.colomes@hautes-pyrenees.gouv.fr
MIDI-PYRENEES	PECH Thierry	thierry.pech@tarn-et-garonne.gouv.fr
MIDI-PYRENEES	DUSSAN Cédric	cedric.dussans@gers.gouv.fr
NORD-PAS-DE-CALAIS--PICARDIE	LEVRON Perrine	perrine.levron@nord.gouv.fr
PAYS-DE-LA-LOIRE	MAIGNAN Catherine	catherine.maignan@mayenne.gouv.fr
PAYS-DE-LA-LOIRE	LABORIE Lionel	lionel.laborie@maine-et-loire.gouv. fr
POITOU-CHARENTES	AUDE Christine	christine.aude@deux-sevres.gouv.fr
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	MARTIN Martine	martine.martin@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
RHONE-ALPES	Olivier MURAT	olivier.murat@loire.gouv.fr
RHONE-ALPES	Laurent VIDAL	laurent.vidal@isere.gouv.fr
RHONE-ALPES	Albane ROUSSET	albane.rousset@savoie.gouv.fr
RHONE-ALPES	Nadège CAILLAUD	nadege.caillaud@rhone.gouv.fr
RHONE-ALPES	Corinne GAILLOT	corinne.gaillot@agriculture.gouv.fr
RHONE-ALPES	Françoise PIVOT	francoise.pivot@agriculture.gouv.fr